

## UNE MEILLEURE PROTECTION SOCIALE POUR TOUS LES AGENTS DE LA VILLE DE LAVAL ET DE LAVAL-AGGLOMERATION

### • LA PREVOYANCE POUR TOUS (MAINTIEN DE SALAIRE)

- La CFDT revendique une harmonisation du montant de la participation versée aux agents de la ville de Laval et de Laval-Agglomération : 14 € pour tous !

- La CFDT vous alerte : à l'Agglo, seulement 56 % des agents sont couverts par un contrat de prévoyance labellisé permettant le choix du prestataire et du niveau de garanties. Sans cette couverture, un agent passe à demi-traitement après 3 mois d'arrêt seulement.

Pour éviter ce risque de précarité, la CFDT vous recommande de prendre au minimum la garantie "indemnités journalières" et éventuellement "l'invalidité".

### • LA COMPLEMENTAIRE SANTE POUR TOUS

- Depuis 3 ans, la CFDT s'est battue pour que les deux collectivités participent financièrement à la complémentaire santé de leurs agents (tract de janvier 2016).

- Vos représentants du personnel défendent une participation de 15 à 30 € modulée en fonction du traitement brut de l'agent et avec différents seuils intermédiaires.

- Nous vous conseillons de comparer les différents contrats proposés en fonction de vos besoins et de la composition de votre famille.

- En effet, un délai de préavis doit être respecté pour changer de contrat et pouvoir accéder à des soins de bonne qualité et à un juste prix.



**LA MISE EN PLACE DE CETTE PARTICIPATION EST ACTEE POUR LE 1<sup>er</sup> JANVIER 2020**

**Vous recevrez un questionnaire avec votre bulletin de salaire de juin.  
Soyez nombreux à participer à cette enquête !**

CFDT Interco 53 :  
section de Laval 02/43/66/94/31 [cfdt@laval.fr](mailto:cfdt@laval.fr)  
section de Laval-Agglo 02/53/74/11/34 [cfdt@agglo-laval.fr](mailto:cfdt@agglo-laval.fr)

22 mai 2019